

L'aveu d'échec des politiques d'éducation prioritaire

La Cour des comptes plaide pour un recentrage sur le primaire, source des inégalités scolaires

C'est un constat déjà ancien, et pourtant d'une criante actualité: les politiques d'éducation prioritaire ne parviennent pas à accomplir leur mission première, qui est de réduire les inégalités de départ dans la réussite scolaire des enfants. Dans un rapport publié mercredi 17 octobre, la Cour des comptes dresse un bilan négatif de cette politique de « différenciation » des moyens, née en 1981 avec les « zones d'éducation prioritaire » (ZEP). La conclusion est sans appel: l'écart de résultat au diplôme national du brevet entre un enfant scolarisé dans un collège relevant du réseau d'éducation prioritaire (REP) et un enfant d'un collège favorisé reste situé entre 20 et 30 % en français et en mathématiques alors que l'objectif est de « limiter à 10 % ces écarts de niveau ».

Certes, admet la Cour, les dispositifs prioritaires ont permis de les stabiliser, et la situation serait probablement plus préoccupante encore s'ils n'avaient pas existé. Mais ce n'en est pas moins un aveu d'échec: à l'entrée en 6^e, les écarts sont déjà acquis. Un bilan adossé à une dégradation des conditions scolaires, qui sont en partie indépendantes de l'école elle-même. En effet, rappelle la Cour, ces dispositifs ne sont pas pensés pour remédier à une ségrégation socio-spatiale aussi forte qu'elle ne l'est aujourd'hui, à laquelle se greffe une ségrégation scolaire sans précédent – y compris du fait d'un « effet label », soit l'évitement des établissements REP et REP+, qui est fort dans les catégories favorisées.

Plus d'autonomie

Fort de ce constat, la Cour des comptes analyse les différents leviers de médiation dont dispose l'éducation prioritaire. Le grand gagnant, sur la base de nombreuses études françaises et internationales, est la réduction du nombre d'élèves par classe. Cette politique est portée par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation, avec le dédou-

blement des classes de CP et CE1 en REP et REP+. L'institution de contrôle estime qu'il faut aller plus loin et préconise son élargissement sur trois niveaux (en ajoutant soit la grande section de maternelle, soit le CE2) pour les

« On abandonne les élèves au moment où ils peuvent obtenir une qualification au lycée. Ça n'a aucun sens »

DAVID PIJOAN
enseignant à Colombes

établissements de REP+. Les autres leviers comme les incitations destinées à stabiliser les équipes enseignantes dans ces établissements (primes, points pour les mutations) n'engrangent pas de phénomène durable. La prime REP+ mise en place en septembre 2017 est trop récente pour être évaluée.

Outre la réduction du nombre d'élèves par classe, elle plaide pour un recentrage des moyens sur l'enseignement primaire – historiquement, l'éducation prioritaire est centrée sur le collège – et sur les établissements les plus fragiles, les 350 réseaux REP+. Mais aussi pour une gestion des ressources humaines repensée pour attirer les enseignants, une allocation plus progressive des moyens pour éviter les « effets de seuil » de l'éducation prioritaire (dont on est soit bénéficiaire, soit pas). La Cour suggère en outre de donner plus d'autonomie aux établissements et d'accentuer l'évaluation.

A quelques détails près, ces recommandations ressemblent fort à la stratégie menée par Jean-Michel Blanquer. Certaines recommandations rejoignent aussi les pistes avancées par le ministre lors du lancement de la mission pour repenser l'éducation prioritaire, confiée le 3 octobre à l'universitaire Pierre Mathiot et à l'inspec-

trice générale de l'éducation nationale Ariane Azéma, où le ministre a évoqué la nécessité de sortir des effets de seuil. « Cette mission travaille en tout indépendance, assure un proche du dossier, et sera libre d'utiliser ou non ce qui lui semble intéressant dans le rapport de la Cour des comptes. »

Pour Marc Douaire, président de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), si les préconisations proposées sont proches de la vision du ministre actuel, la Cour des comptes reconnaît la spécificité

des territoires urbains fragiles, les « quartiers de la politique de la ville », auxquels est adossée l'écrasante majorité des réseaux REP et REP+. Alors que, au grand dam de l'OZP, le ministre semble souhaiter pour l'avenir une politique prioritaire qui engloberait les territoires ruraux, les DOM-TOM et les quartiers sensibles.

Pour Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, les mesures proposées par la Cour

des comptes s'inscrivent dans une tradition déjà ancienne pour « repenser » l'école prioritaire, où l'on cherche à mieux cibler les besoins pour être réellement efficace. Mais, selon lui, le problème mériterait un véritable changement de paradigme: « L'éducation prioritaire ne bénéficie qu'à 30 % des élèves défavorisés », rappelle-t-il. « Bien sûr que dans ces quartiers-là les difficultés sont plus importantes. Mais si l'on se

contente de ça, on rate l'essentiel de la fragilité scolaire. » Le problème résiderait en partie dans l'ambition de réformer le système sans enveloppe supplémentaire.

Grèves partielles

Dans ce grand rééquilibrage des moyens vers le premier degré, que la Cour des comptes appelle de ses vœux et que le ministère a déjà engagé avec les dédouble-

ments de classe, l'inquiétude des acteurs de terrain se porte donc sur le collège et le lycée. Ce dernier ne fait pas partie des réseaux REP

et REP+ et est considéré comme « mieux » doté.

Cette rentrée a vu naître plusieurs grèves perlées et mouvements de protestation dans des établissements souffrant de problèmes divers, notamment en Seine-Saint-Denis: la sécurité, au lycée Utrillo (Stains), le matériel et les moyens humains au lycée Mozart (Le Blanc-Mesnil), le manque de surveillants au lycée Jean-Zay (Aulnay-sous-Bois). Pour le collectif Touche pas à ma ZEP, qui milite pour le maintien de dispositifs prioritaires au lycée, la situation est de plus en plus préoccupante alors que les dispositifs prioritaires au lycée (le label « zone violence », par exemple) arrivent bientôt à échéance. « On abandonne les élèves les plus fragiles au moment où ils peuvent obtenir une qualification, au lycée. Ça n'a aucun sens », plaide David Pijoan, enseignant à Colombes (Val-d'Oise) et membre du collectif Touche pas à ma ZEP. ■

VIOLAINE MORIN

LES CHIFFRES

1,7 MILLIARD D'EUROS

C'est le montant du budget de l'éducation nationale pour l'éducation prioritaire en 2017, un peu plus de 3% du budget total (50 milliards d'euros).

350

C'est le nombre de réseaux d'éducation prioritaire renforcés, qui regroupent à chaque fois plusieurs écoles et un collège du même secteur. Ils doivent être la priorité des politiques de différenciation, selon la Cour des comptes.

70%

Des élèves défavorisés ne sont pas scolarisés dans les réseaux prioritaires, qui ont d'abord été pensés pour les « quartiers sensibles » et se concentrent donc en zone urbaine.